

Minutes Timbal, 1689-1690, Archives départementales de la Haute-Garonne cote 3E 26925, f° 26, PH/JCHR/4868.

Pendaries, Pendaries mariage

16.01.1689, avant midi, au masage del Pas, paroisse de Saint-Jean de Villemur, dans la maison de Jacques Pendaries, nautonier des ports de Villemur,
Jean Pendaries, laboureur des Filhols, consulat de Villemur, **fils d'Anthoine Pendaries, fils de Gaspard vieux laboureur du lieu des Filhols et de feu Jeanne Chaubarde**, d'une part, et **Catherine Pendaries, fille dudit Jacques et de Jeanne Pendaries**, mariés. Ledit Jacques Pendaries donne et constitue en dot de son chef particulier à sa fille Catherine Pendaries, 760 livres, un lit garni de couette et cuisin remplis de soixante livres plume, une robe raze grise huit linceuls, quatre de brin et quatre de palmette, une douzaine serviettes, deux nappes, une couverture de valeur de dix livres et une caisse avec sa serrure et clef de valeur de cinq livres et à même faveur Jeanne Pendaries du vouloir et licence de son mari, donne et constitue en dot de son chef à sa fille 40 livres, présentement délivré à Jean Pendaries fils en deux cent soixante louis argent de trois livres pièce douze pièces de trente sols et quarante sols monnaie, faisant icelle somme de huit cents livres. Anthoine Pendaries a fait donation à Jean Pendaries son fils d'une pièce de terre sise au terroir de la Cabanasse, consulat de Villemur, contenant deux héminées ou environ, toute la pièce en corps, confrontée du levant et couchant terre dudit Anthoine Pendaries, midi le ruisseau del Bouys, septantrion terre des héritiers de feu Pierre Chaubard, s'en réservant l'usufruit et jouissance pendant sa vie et la somme de 200 livres. **Guynes Amilheau veuve de Pierre Chaubard**, habitante des Filhols, fait donation à **Jean Pendaries son petit-fils** de la somme de 60 livres à prendre sur ses biens et hérédité dans un an après son décès. Les époux demeureront avec Anthoine Pendaries avec leur famille. Présents : **Pierre et Michel Pendaries, frères du futur époux ; Jean Pendaries, laboureur des Filhols, oncle du futur époux ; Henry Rocques, tisserand de Villemur, oncle du futur époux ; Jean et Guillaume Chaubard, cousins du futur époux ; Arnaud Pendaries, nautonier des ports de Villemur, oncle de la future épouse ; Jacques Pendaries, fils dudit Arnaud, cousin germain de la future épouse ; Pierre Vacquie, brassier ; Guillaume Pendaries, tonnelier, habitants de Villemur, oncles de la future épouse ; Anthoine Vincens, laboureur de Magnanac, cousin de la future épouse**, Monsieur Me Pierre de Courdurier de Crouzet, conseiller du roi maître particulier des eaux et forêts en la sénéchaussée de Toulouse ; Me Jean Cailhassou, docteur et avocat en la cour ; Me Jean Cazes, greffier en ladite maîtrise ; Bertrand Galan, habitants de Villemur ; François Chaubard, fils de feu Endre, charpentier et Pierre Pendaries, fils de feu Estienne, laboureur des Filhols. Les sieurs Courdurier, Cailhassou, Cazes et Galan, signés.